



TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

Contexte :

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 09 mars 2004, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

Objectifs :

- Préparer les épreuves du Titre Professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur Porteur,
- Obtenir le permis C (non restrictif) par équivalence,
- Etre capable d'organiser un transport routier de marchandises avec un véhicule ainsi que ses activités spécifiques,
- Intégrer une entreprise de ce secteur professionnel.

Personnes concernées :

- Toute personne, homme ou femme, mobile, désireux d'exercer le métier de conducteur routier marchandises tant dans le transport public que privé sur véhicule de type porteur.

Pré-requis :

- Etre apte sur le plan médical,
- Satisfaire à des épreuves de sélection,
- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Etre possesseur du permis B.

Dispensateurs de formation :

- Formateurs FAUVEL FORMATION spécialisés dans l'enseignement des métiers du transport routier

Dispositif de suivi:

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage

Durée du stage :

- 385 Heures

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Méthodes expositives,
- Méthodes démonstratives,
- Méthodes de l'action.

Responsable pédagogique :

- Vincent TAROZZI

Mode de validation :

- Titre Professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur – Diplôme de niveau V – Ministère du Travail.

CONTENU DE LA FORMATION :

Conforme : au Référentiel Emploi Activités Compétences (R.E.A.C.)
au Référentiel de Certification (R.C.)
à l'arrêté du 09/03/2004

ACTIVITÉ TYPE :

- ◆ **Réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5 T de Poids Total Autorisé en Charge de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.**

COMPÉTENCES :

- ◆ Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- ◆ Conduire et manœuvrer un porteur de plus de 3,5 T de poids total autorisé en charge et acheminer des marchandises.
- ◆ Prendre en charge et livrer la marchandise.
- ◆ Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation.
- ◆ Rechercher, échanger et exploiter des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.
- ◆ Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.
- ◆ Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.